PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 OCTOBRE 2022**

Présents: Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Arnaud SAUVAIRE, Nicolas WISNIEWSKI, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA, Céline BELLARA et Sophie BERETTA

Absent : Magali GUEIDAN ayant donné procuration à Pascale VANDAMME

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 28 juillet 2022.

Date de la convocation : 30 septembre 2022

sont nommés secrétaires de séance, Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération : convention avec la CCPS de refacturation de prestation SIG Eau et Assainissement Commune
- Délibération : convention entre la Commune et la CCPS sur les modalités de reversement de la taxe d'aménagement
- Délibération : mise en place des amortissements M57 abrégée
- Délibération : RODP due par Enedis
- Délibération : marché de prestation de service pour la capture des carnivores domestiques sur la voie publique
- Aménagement du City Sport
- Avancement projet restauration de la voirie suite aux inondations 2021
- Marché de Noël : avancement du projet et organisation
- Organisation des fêtes de fin d'année
- Questions diverses

Convention avec la CCPS de refacturation de prestation SIG Eau et Assainissement Commune

Madame la Maire expose que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la CCPS, une étude préparatoire au transfert de compétences est nécessaire. Une subvention a déjà été versée à la CCPS, et le reste à charge représente la somme totale de 4.300,20 €. La CCPS propose de refacturer proportionnellement ce montant aux communes. Pour Crespian, le montant s'élèverait à 272,20 €. Après discussion, le conseil municipal accepte la convention correspondante et autorise madame la Maire à la signer, ainsi que tout autre acte afférent.

Pour • 11

Contre: 0

Abstention: 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Convention entre la Commune et la CCPS sur les modalités de reversement de la taxe d'aménagement

Madame la Maire explique que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 rend obligatoire le partage du produit de la taxe d'aménagement entre les Communes et les EPCI, à compter du 1er janvier 2022. La CCPS a voté une part de reversement de 1 % du montant perçu, par an par les communes. La CCPS propose aux communes de prendre une délibération concordante relative à ce reversement. Après discussion, le conseil municipal approuve la convention de reversement fixé à 1 % du montant perçu et autorise madame la Maire à signer la convention ou tat acte afférent.

Contre: 0

Abstention: 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Mise en place des amortissements M57 abrégée

Madame la Maire donne lecture de la demande du SGC de Vauvert demandant, suite à la mise en place de la M57 abrégée au 1er janvier 2023, de déterminer les cadences d'amortissement pour le budget principal et le budget assainissement. Après discussion, le conseil municipal décide d'adopter les cadences proposées pour les articles budgétaires concernés.

Pour : 11

Contre: 0

Abstention: 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

RODP due par Enedis

Madame la Maire donne rappelle le décret n° 2002-109 du 26 mars 2002, portant modification des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Le montant forfaitaire de la redevance s'élève en 2022 à 221 €. Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à ce montant.

Pour

Contre: 0

Abstention: 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Marché de prestation de service pour la capture des carnivores domestiques sur la voie publique Madame la Maire explique le contrat proposé par la SACPA pour la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique et le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique. Après discussion, le conseil municipal débat des besoins de ce service et se laisse le temps de se renseigner sur la facturation au cas par cas.

Aménagement du City Sport

Madame la Maire présente, avec monsieur Alain Trochard, 1er adjoint, le projet sur les parcelles actuelles du terrain multisports, qui aurait un caractère intergénérationnel avec accès handicapés. Il faudra également prévoir le nettoyage des fossés autour ainsi que le débroussaillage. Des devis ont été présentés. Après discussion, le conseil municipal décide de se donner un court délai pour la validation de ces devis. Une visite sera prévue avec les conseillers municipaux.

Avancement projet restauration de voirie suite aux inondations 2021

Madame la Maire rappelle les subventions accordées pour la restauration de la voirie suite aux inondations 2021, et les conditions. Elle explique qu'un bureau d'études, RCI, est chargé de répertorier les zones dégradées. Cette étude sera présentée prochainement au conseil municipal, puis une réunion publique sera organisée.

Marché de Noël : avancement du projet et organisation

Alain Trochard, 1er adjoint et Sabine DA COSTA, conseillère municipale, exposent l'avancement de l'organisation du 1er marché de noël. A ce jour, 21 inscriptions ont été enregistrées. Il se déroulera le 26 novembre prochain, toute la journée. Le comité des fêtes tiendra la buvette. Le conseil municipal réfléchit à une animation.

Organisation des fêtes de fin d'année

Noël des enfants : date à fixer Repas des aînés : le 14 janvier 2023

Questions diverses

- Carte communale : un rendez-vous avec Urba Pro est prévu le 24 octobre prochain
- Revoir l'affichage pour la récupération des concessions au cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

La Maire,

Les conseillers municipaux,